

LIGUE DU SPORT UNIVERSITAIRE D'OCCITANIE

CIRCULAIRE INTER-LIGUE GYMNASTIQUE RYTHMIQUE 2024-2025

Jeudi 13 février 2025
Club Montpellier GRS
Av. de Heidelberg
34080 Montpellier
Plan [ici](#)

Organisation :

12h30 - Accueil des participants et vérification des licences

13h00 - échauffement

14h00 - début de la compétition

Fin prévisionnelle de la compétition à 16h.

Engagements : en ligne jusqu' au 7 février 2025 12h

Règlement général :

Le format compétitif en GR est composé de 2 filières : Championnat de France et Coupe de France, au sein desquelles différentes formules sont proposées. La participation aux épreuves régionales est obligatoire pour la sélection aux phases nationales, sauf blessure ou examen sur justificatif.

Licences FFSU : Seuls les gymnastes titulaires de la licence FF Sport U régulièrement enregistrée pour l'année en cours peuvent participer aux différentes épreuves.

La présentation de la licence FF Sport U dématérialisée et de la carte étudiante est obligatoire avant le début de chaque compétition.

- Les différentes compétitions ainsi que chaque formule sont ouvertes aux jeunes gens et jeunes filles.
- Les A.S. peuvent présenter des gymnastes en Championnat de France et en Coupe de France.
- En Coupe de France, il n'est pas nécessaire de faire partie de la même AS pour créer un duo ou un quatuor.

- Un ou une même gymnaste ne peut être engagé(e) que dans une filière (championnat ou coupe).
- Le passage du Championnat de France à la Coupe de France n'est pas autorisé pour les qualifiées individuelles du championnat précédent (sauf dérogation exceptionnelle demandée à la commission mixte nationale avant le 30/01/2025).
- Les trois premier(ère)s individuel(elle)s en coupe de France N-1 ne peuvent s'engager en individuel(le), que dans la formule championnat de France pour l'année suivante. - Les engagements des équipes doivent impérativement être nominatifs et complets (noms, prénoms, A.S.).

Jury :

Communiquer par mail le nom et le niveau de votre juge ainsi que la fiche dirigeante (pdf ouvert) remplie de votre juge à l'adresse suivante : montpellier@sport-u.com

Au plus tard vendredi 7 février 2025 12h

Chaque A.S. doit fournir à ses frais, un juge compétent pour le bon déroulement de la compétition et ce sur toute la durée des finales nationales.

Cette disposition est obligatoire lorsqu'elle engage au moins 2 étudiants.